



## Règlement de la Virée Nocturne

### **Article 1 : Organisation**

La Virée Nocturne est une course d'orientation nocturne semi urbaine où sera jugée, sur un itinéraire librement choisi par les participants mais comportant des points de passage obligatoires (balises), la capacité de chacun à se déplacer le plus rapidement possible en s'orientant à l'aide d'une carte et éventuellement d'une boussole.

La Virée Nocturne est organisée par l'association Vir'King Raid, affiliée à la Fédération Française de Course d'Orientation sous le n°1406-NM

### **Article 2 : Programme des épreuves**

- La Virée Buissonnière : parcours d'initiation, non chronométré
- La Virée Rando : parcours de découverte, non chronométré, de 5/6 km
- La Virée Nocturne : épreuve regroupant 4 parcours chronométrés, en format compétition :
  - Virée Cool : 6/8 km
  - Virée Hardie : 10/12 km
  - Virée Osée : 14/16 km
  - Virée Balaise : 20/25 km

Sur le lieu de départ, chaque équipe se verra remettre des cartes selon le type d'épreuve ainsi qu'un système de pointage permettant de contrôler le passage à chaque balise.

### **Article 3 : Conditions de participation et inscription des équipes**

Les équipes sont composées de 1, 2 ou 3 personnes maximum. Les parcours sont ouverts aux équipes féminines, mixtes et masculines.

#### ***Conditions d'âge :***

Une autorisation parentale de participation devra être fournie par les concurrents mineurs avec le dossier d'inscription (modèle sur notre site internet)

- **Virée Buissonnière :**
  - à partir 6 ans, accompagné d'un adulte

- dès 10 ans en solo
- **Virée Rando** : Composition libre
- **Virée Cool** :
  - à partir de 11 ans avec un bon niveau sportif accompagné d'un adulte
  - HD 14 si licencié FFCO
- **Virée Hardie** :
  - à partir de 13 ans avec un bon niveau sportif accompagné d'un adulte
  - HD 16 si licencié FFCO
- **Virée Osée** :
  - à partir de 16 ans accompagné d'un adulte
  - HD 16 si licencié FFCO
- **Virée Balaise** :
  - à partir de 18 ans

### **Santé :**

Pour la participation aux circuits chronométrés :

- Pour les majeurs :
  - Fournir une licence FFCO 2024
  - ou attester avoir répondu non au **questionnaire santé** et pris connaissance des **10 règles d'or de la cardiologie** ( case à cocher lors de l'inscription en ligne)
  - ou fournir un **certificat médical** (copie lisible acceptée), datant de moins d'un an, au jour de la compétition, établissant « l'absence de contre-indication à la pratique du SPORT ou de la course d'orientation, en compétition » (voir formulaire sur notre site)
- Pour les mineurs :
  - Fournir une licence FFCO 2024
  - ou attester avoir répondu NON au **questionnaire santé mineurs** et pris connaissance des **10 règles d'or de la cardiologie** ( case à cocher lors de l'inscription)
  - ou un **certificat médical** (copie lisible acceptée), datant de moins de 6 mois, au jour de la compétition, établissant « l'absence de contre-indication à la pratique du SPORT ou de la course d'orientation, en compétition » (voir formulaire sur notre site)

### **Conditions financières :**

Effectuer le paiement du droit d'engagement **uniquement** par un paiement en ligne sur le site.

- Virée Buissonnière : 5 € par équipe
- Virée Randonnée : 10 € par personne 25 € familles (max : 2 adultes)
- Virée Cool : 17€ / personne (ou 15 € pour les licenciés FFCO)
- Virée Hardie : 17 € / personne (ou 15 € pour les licenciés FFCO)
- Virée Osée : 19 € / personne (ou 17 € pour les licenciés FFCO)
- Virée Balaise : 19 € / personne (ou 17 € pour les licenciés FFCO)

Fournir également un chèque de caution de 60€ par équipe pour le pointeur électronique Sportident (chèque à l'ordre de : VIR'KING RAID), à envoyer par courrier ou à déposer sur place.

## **Article 4 : Modalités d'inscription**

L'inscription comprend : la fourniture des cartes, l'organisation des épreuves, la sécurité de l'épreuve, une formule « soupe-sandwich » d'après course et un lot pour chaque concurrent.

Chaque inscription sera validée dès réception complète du bulletin d'engagement, des droits d'inscription et des certificats médicaux éventuellement nécessaires. Seuls les dossiers complets et validés 4 jours avant l'épreuve seront retenus.

**Date limite d'inscription : Dimanche 3 novembre 2024, 23h59.**

Attention : le nombre d'équipes est limité pour les 4 courses en compétition et la Rando. Le nombre de participants est limité à 499 concurrents. Aucun engagement le jour même.

La liste des inscrits sera régulièrement mise en ligne sur le site du Vir'King Raid : [www.virkingraid.org](http://www.virkingraid.org)

## **Article 5 : Matériel nécessaire**

Matériel obligatoire :

- un gilet de sécurité hautement réfléchissant par personne
- une lampe frontale par personne
- un téléphone portable par équipe correspondant au numéro renseigné sur le bulletin d'inscription
- une couverture de survie par équipe.

Matériel conseillé :

- une boussole par équipe
- une gourde ou poche à eau, ravitaillement (barres énergétiques), par personne
- des vêtements et chaussures adaptés à la course en milieu naturel

## **Article 6 : Déroulement de l'épreuve**

Le départ sera donné en plusieurs vagues selon un horaire défini à l'avance et annoncé sur le site internet du club (Consignes de course) quelques jours avant l'épreuve.

Sur le lieu de départ, chaque participant devra effacer son pointeur électronique (remise à zéro de la mémoire) et contrôler son bon fonctionnement.

La compétition peut comporter une ou plusieurs sections avec des balises à pointer en ordre libre ou dans un ordre imposé. Tous les postes de votre épreuve doivent être pointés. Chaque balise manquante donnera une pénalité de temps, dont les modalités seront détaillées lors du briefing.

A l'arrivée, le concurrent devra rejoindre l'arrivée pour poinçonner le boîtier « Arrivée » pour stopper le chronométrage. Un horaire de fermeture des circuits sera annoncé et le passage par l'accueil est obligatoire, même en cas d'abandon.

Les consignes de course seront disponibles quelques jours avant sur le site internet du club.

## **Article 7 : Evolution des équipes sur le parcours**

Les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à vue et à portée de voix.

Les participants sont considérés comme des piétons. A ce titre, ils doivent impérativement respecter le code de la route pendant l'intégralité de leur parcours, ainsi que les recommandations des commissaires de course et des signaleurs. Les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires sur les véhicules lors des traversées de routes. Ils ne doivent pas courir

sur les voies de circulation routière mais progresser sur les trottoirs.

Les passages obligatoires (traversées de route...) indiqués sur la carte et les itinéraires doivent être impérativement respectés sous peine de disqualification. Certains passages peuvent être hors chronométrage. Le temps de chaque traversée doit être raisonnable faute de quoi le temps anormalement long sera ajouté au temps total du parcours.

Chaque concurrent se doit de porter assistance aux personnes si cela est nécessaire.

Les participants doivent respecter les adversaires, les populations locales et les membres de l'organisation, les zones interdites, les propriétés privées (sauf autorisation explicitement donnée par l'organisation au briefing), les massifs de fleurs et les plantations.

L'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera la mise hors course de l'équipe.

## **Article 8 : Disqualification et pénalités**

- Motifs de disqualification :
  - Non respect du règlement ou non respect du code de la route ou non respect des consignes sanitaires éventuellement en vigueur le jour de l'épreuve.
  - Absence du port du gilet jaune de sécurité hautement réfléchissant (par personne)
  - Équipiers évoluant séparément Les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à vue et à portée de voix.
  - Injures ou comportement agressif envers les membres de l'organisation, un autre concurrent, le public ou les riverains.
  - Non respect du parcours, départ anticipé, ravitaillement externe, comportement antisportif.
  - Non respect de l'environnement (jet de débris, papiers, bouteilles, emballages barres, de gels,...)
  - Courir sur les voies suivantes et de les traverser ailleurs qu'aux emplacements prévus : RD577, RD524, av. Guy de Maupassant, av. de Bischwiller

## **Article 9 : Annulation / remboursement**

L'organisation n'effectuera aucun remboursement d'inscription pour annulation, après le dimanche antérieur à l'épreuve. En cas de demande écrite d'annulation d'inscription avant le dimanche antérieur à l'épreuve, les droits d'inscription seront remboursés.

En cas de force majeure ou d'obligation réglementaire (alerte météorologique de niveau orange ou rouge, avis de la préfecture, conditions sanitaires...), les organisateurs pourront prendre la décision de modifier ou d'annuler l'épreuve. Les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement intégral du prix de l'engagement.

## **Article 10 : Assurance**

Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accidents le prémunissant contre les risques inhérents à la participation à la Virée Nocturne. L'organisateur est lui aussi couvert par un contrat d'assurance « Responsabilité civile organisateur » en conformité avec le Code du Sport.

Il sera délivré aux participants non licenciés FFCO un pass'orientation, une licence ponctuelle valable pendant la durée de l'épreuve.

L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve.

Les concurrents s'engagent sur l'épreuve en toute connaissance de cause et dégagent par

avance l'organisateur de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve. L'organisation n'est pas responsable du comportement des concurrents enfreignant la législation du Code de la Route. Ce comportement entraînera une mise hors course immédiate.

### **Article 11 : Classement**

Un classement est effectué pour les parcours en format « compétition » en fonction du temps du parcours majoré par les pénalités. Il sera diffusé sur le site internet.

### **Article 12 : Challenge Régional des Raids d'Orientation Normands**

La Virée Nocturne est la première épreuve du challenge régional des Raids d'orientation normands comprenant plusieurs courses en Normandie. La Virée Cool, la Virée Osée et la Virée Balaise sont établies respectivement dans le challenge des épreuves « Trotteur », « Orienteur » et « Raideur ». La Virée Hardie n'est pas intégrée dans ce challenge.

### **Article 13 : Droit à l'image**

Les concurrents s'engagent par leur participation à l'exploitation de leur image par l'association « Vir'king raid » et la diffusion des photos et vidéos publiées sous la licence CC-BY-NC (reproduction, sans utilisation commerciale), ainsi que l'acceptation de la publication de votre nom pour la communication des résultats.

### **Article 14 : Acceptation du règlement**

L'engagement à la Virée Nocturne implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. En cas de non respect de ces recommandations, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

### **Article 15 : RGPD**

Le club VIR'KING RAID s'engage à respecter le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à ne pas divulguer les informations recueillies lors de l'inscription (n°licence, adresses postale et mail, téléphone, certificat médical, autorisation parentale). Les noms et prénoms, noms d'équipes, seront utilisés par l'organisation à des fins de gestion des inscriptions et de communication des résultats.

VIR'KING RAID « 8, chemin des carreaux » - Vaudry 14500 VIRE NORMANDIE

E-mail : [contact@virkingraid.org](mailto:contact@virkingraid.org)

Site internet : <https://www.virkingraid.org/>